

Population & Sociétés

Continuer à vivre sous le même toit après la séparation

Wilfried Rault*, Arnaud Régnier-Loilier*

Lorsqu'un couple se sépare, il arrive que les deux conjoints continuent à vivre sous le même toit un certain temps. Cette situation est-elle fréquente ? Combien de temps dure-t-elle ? Quelles en sont les raisons ? La présence d'enfants a-t-elle une influence ? La possession de biens en commun également ? Analysant les données de l'enquête EPIC, Wilfried Rault et Arnaud Régnier-Loilier nous renseignent sur une situation de cohabitation mal connue jusqu'ici.

En France, environ 420 000 couples se séparent chaque année. En 2014, la majorité d'entre eux vivaient en union libre (260 000), les autres étaient soit mariés (129 000), soit pacsés (32 000) [1]. Si les facteurs et les conséquences de la rupture des couples sont souvent étudiés, on sait en revanche peu de choses de la séparation en tant que telle. Dès les années 1980, des recherches qualitatives ont montré que les ruptures devaient être appréhendées comme des processus et non comme des événements ponctuels [2]. De la même manière que la formation des couples se fait par étapes (rencontre, relations sexuelles, vie commune, officialisation de l'union), lesquelles sont de plus en plus déconnectées les unes des autres, la « dé-formation » des couples est souvent progressive et structurée autour de différents jalons (décision de se séparer, décohabitation, partage des biens, rupture légale le cas échéant). On se sépare rarement du jour au lendemain, ce qui conduit à des périodes plus ou moins longues durant lesquelles les ex-conjoints continuent à vivre ensemble, bien que séparés [3]. L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (voir encadré) offre pour la première fois la possibilité d'estimer la fréquence de ces situations et les facteurs qui leur sont associés.

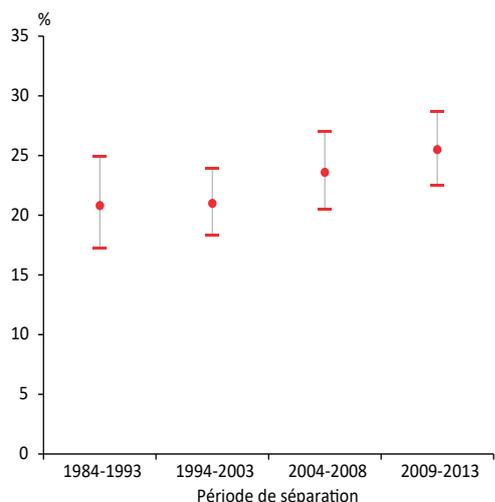
Une séparation sur quatre est suivie d'une période de cohabitation post-séparation

Un tiers des personnes séparées entre 1984 et 2013 déclarent avoir continué à vivre sous le même toit une fois prise la décision de se séparer. Cela inclut parfois des périodes très brèves, de quelques semaines voire quelques jours. Ces épisodes de courte durée concernent davantage les séparations les plus récentes, moins sujettes à l'oubli. En ne considérant comme cohabitations post-séparation que celles ayant duré au moins deux mois (seuil retenu dans la suite de cette étude), continuer à vivre ensemble après avoir pris la décision de se séparer concerne une rupture sur quatre (23 %). Les femmes ont une plus forte propension que les hommes à relater une période de vie sous le même toit après la séparation (26 % contre 19 %). Cela tient au fait que les initiateurs de la rupture, qui sont plus souvent des femmes, tendent à la dater plus précocement [2]. La proportion de séparations suivies d'une période où les ex-partenaires continuent à cohabiter n'a que très peu évolué au cours des trente dernières années (figure 1) même si, en termes de nombre, cela concerne de plus en plus de couples en raison de la fréquence plus élevée des séparations. Notamment, aucune augmentation signifi-

* Institut national d'études démographiques.

(1) La légère hausse – non significative – tient à la déclaration plus fréquente de périodes de courte durée (inférieures à 6 mois).

Figure 1. Évolution de la fréquence des cohabitations post-séparation, par période de séparation



W. Rault, A. Régnier-Loilier, *Population & Sociétés* n° 582, INED, octobre 2020.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des parcours individuels et conjugaux, 2013-2014.

Champ : femmes et hommes de 26 à 65 ans ayant vécu une séparation d'un couple cohabitant entre 1984 et 2013.

Lecture : 21 % des unions rompues entre 1984 et 1993 ont été suivies d'une période de cohabitation post-séparation d'au moins 2 mois (les valeurs inférieures et supérieures représentent les bornes des intervalles de confiance à 95 %).

cative du phénomène n'est observée pour les cohortes de séparation postérieures à 2008⁽¹⁾, alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que la crise économique de 2008, en affectant les conditions de vie des ménages, allonge le processus de décohabitation des partenaires (difficultés à prendre des logements séparés par exemple).

Si ce type d'arrangement est le plus souvent temporaire (de 2 mois à moins de 6 mois), 20 % des couples qui ont continué à vivre ensemble l'ont fait durant au moins un an (tableau). Dans quelle mesure le fait de continuer à cohabiter est-il lié aux caractéristiques de l'union passée, notamment aux situations conjugales (forme de l'union), familiales (présence d'enfants) et matérielles (biens

Tableau. Durée de la période de cohabitation post-séparation

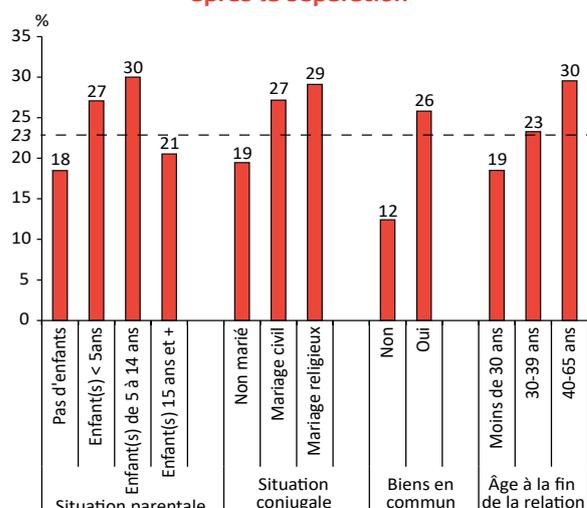
Pas de poursuite de la vie commune ou moins de 2 mois	77 %
Poursuite de la vie commune au moins 2 mois	23 %
dont :	
de 2 à moins de 6 mois	54 %
de 6 mois à moins d'un an	26 %
1 an ou plus	20 %

Source : Ined-Insee, enquête Étude des parcours individuels et conjugaux, 2013-2014.

Champ : femmes et hommes de 26 à 65 ans ayant vécu une séparation d'un couple cohabitant entre 1984 et 2013.

Lecture : 23 % des personnes ont continué à vivre ensemble après avoir décidé de se séparer ; parmi elles, 54 % l'ont fait durant 2 à moins de 6 mois.

Figure 2. Probabilité* d'avoir continué à vivre sous le même toit pendant au moins deux mois après la séparation



W. Rault, A. Régnier-Loilier, *Population & Sociétés* n° 582, INED, octobre 2020.

Note* : probabilité ajustée à caractéristiques comparables (situation parentale, situation matrimoniale, âge à la séparation, ainsi que les variables de contrôle incluses dans le modèle : voir encadré).

Source : Ined-Insee, enquête Étude des parcours individuels et conjugaux, 2013-2014.

Champ : femmes et hommes de 26 à 65 ans ayant vécu une séparation d'un couple cohabitant entre 1984 et 2013.

Lecture : en moyenne, 23 % des personnes ont continué à vivre ensemble au moins deux mois après avoir décidé de se séparer (ligne tiretée). À caractéristiques comparables, les personnes ayant des biens en commun ont une probabilité ajustée d'avoir continué à vivre ensemble de 26 %, contre 12 % pour celles qui n'en ont pas.

communs) ? Afin de mesurer l'effet propre de chacune d'entre elles, nous avons estimé la probabilité d'avoir continué à partager le même toit au moins deux mois une fois prise la décision de se séparer (voir encadré).

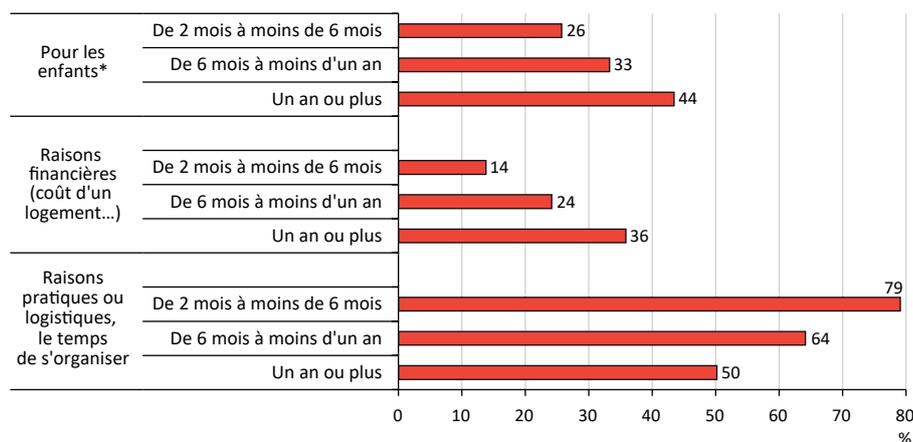
Vivre ensemble séparés, plus fréquent quand on a des enfants...

Poursuivre la vie commune après la séparation est d'abord étroitement lié à la situation familiale (figure 2), en particulier au fait d'avoir ou non des enfants et, le cas échéant, de leur âge. La probabilité d'avoir continué à vivre ensemble pendant au moins deux mois est plus fréquente lorsque les ex-conjoints ont des enfants dont le plus jeune a moins de quinze ans. Lorsque les enfants sont jeunes, la poursuite de la vie commune permet de maintenir le couple parental, de préparer progressivement les enfants à la séparation et de redéfinir l'organisation quotidienne de la famille (résidences, changement d'école, etc.). Lorsque les enfants sont plus âgés, donc plus autonomes, ces enjeux sont moins prégnants.

...quand l'union est formalisée et qu'elle engage des biens en commun...

Indépendamment de la présence d'enfants, la forme de l'union a également un effet en tant que tel (figure 2). Les personnes mariées (qu'il s'agisse d'un mariage civil ou

Figure 3. Raisons de la co-résidence après avoir décidé de se séparer en fonction de sa durée



W. Rault, A. Régnier-Loilier, *Population & Sociétés* n° 582, INED, octobre 2020.

Source : Ined-Insee, enquête Étude des parcours individuels et conjugaux, 2013-2014.

Champ : femmes et hommes de 26 à 65 ans ayant vécu une séparation d'un couple cohabitait entre 1984 et 2013 (* pour la raison « Pour les enfants », le champ est limité aux couples ayant eu au moins un enfant).

Lecture : 79 % des personnes ayant continué à vivre ensemble de 2 mois à moins de 6 mois après avoir décidé de se séparer l'expliquent par des « raisons pratiques ou logistiques, le temps de s'organiser ».

religieux) sont plus enclines à continuer à vivre ensemble que celles en union libre ou pacées. Cette différence peut tenir aux démarches préalables à un divorce, nécessitant la consultation d'un avocat voire l'attente d'un jugement, contrairement à une union consensuelle ou à un pacs dont la dissolution ne nécessite que l'envoi d'un courrier.

La possession de biens mobiliers ou immobiliers communs, qui concerne les trois quarts des couples séparés, exerce un effet important. Lorsque des biens sont partagés, la probabilité d'avoir continué à vivre ensemble sous le même toit est plus de deux fois supérieure (26 % contre 12 % en l'absence de biens communs). La décision de savoir qui va quitter le logement (l'un des deux, ou les deux), la vente éventuelle de celui-ci ou le partage des biens mobiliers sont autant d'éléments qui contribuent à allonger le processus de séparation et favorisent la poursuite de la cohabitation.

L'enquête ne permet pas de connaître la position financière détaillée des ex-partenaires au moment de la séparation, ni l'existence d'une relation de dépendance de l'un vis-à-vis de l'autre. Toutefois, la situation comparée d'activité de chacun (couple biactif versus un seul actif) ne laisse guère apparaître d'effet clair. En particulier, le fait que seul l'un des deux partenaires travaille ne s'accompagne pas d'une propension plus forte à continuer à vivre ensemble. De même, le niveau de diplôme du répondant ne pèse guère sur le phénomène [4].

...et après une longue vie commune

En écho aux facteurs familiaux et matériels, la vie commune post-séparation est plus fréquente lorsque la relation a duré longtemps. Seules 11 % des personnes ayant eu une relation de couple de moins de trois ans l'expérimentent, contre 38 % lorsque la relation a duré au moins quinze ans.

L'âge auquel survient la séparation joue aussi positivement sur le fait de continuer à vivre ensemble. À caractéristiques comparables, plus la personne est âgée lorsqu'elle se sépare, plus la probabilité d'avoir poursuivi la vie commune augmente : c'est le cas de 19 % des personnes séparées avant trente ans contre 30 % à quarante ans ou plus (figure 2). Une longue vie commune s'accompagne d'habitudes quotidiennes dont il peut être difficile de se détacher. L'emprise de ces routines est susceptible d'être plus importante avec l'âge [5] et la crainte de l'isolement pourrait favoriser la poursuite de la vie à deux aux âges plus avancés.

Poids des contraintes financières ou norme de la pérennité du couple parental ?

Les personnes ayant continué à vivre ensemble après avoir décidé de se séparer étaient interrogées sur les raisons qui les avaient conduites à cette situation (plusieurs raisons pouvaient être avancées). Le motif le plus fréquent est d'ordre « pratique ou logistique, le temps de s'organiser » (70 %). « Pour les enfants » arrive ensuite (24 % de l'ensemble des couples séparés, 33 % de ceux ayant eu au moins un enfant ensemble) devant les raisons d'ordre « financier » (21 %).

Raisons et durée de la période de vie commune sont étroitement liées (figure 3). Les corésidences de courte durée (de 2 mois à moins de 6 mois) répondent très majoritairement à des raisons « pratiques ou logistiques ». Mais plus la poursuite de la vie commune a été longue, plus elle est associée à la présence d'enfants et à des considérations financières telles que la difficulté et/ou le coût de logements séparés.

Vivre ensemble séparés n'a pas une signification unique, mais répond à des expériences plurielles. Cette situation peut renvoyer à la manière dont les ex-partenaires envisagent leur rôle parental à l'épreuve d'une séparation, à la manière dont ils souhaitent organiser leur rupture, mais aussi résulter d'un ensemble de contraintes (notamment matérielles) qui s'exercent sur eux au moment de la séparation. Il peut également s'agir d'une période d'expérimentation, d'incertitudes quant à la séparation, traversée par des tentatives de réconciliation. Les enquêtes ultérieures sur le couple et la famille gagneront à examiner également cette hypothèse.

Encadré. L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic)*

Données et champ de l'étude

L'enquête Épic a été réalisée en France par l'Institut national d'études démographiques (Ined) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) en 2013-2014 ; 7 825 personnes âgées de 26 à 65 ans ont été interrogées (Rault et Régnier-Loilier, 2019**).

Parmi les thématiques abordées dans l'enquête, les personnes étaient invitées à décrire l'ensemble de leurs « relations de couple ou relations amoureuses importantes ». Les personnes ayant vécu en couple cohabitant et ayant connu au moins une séparation (n = 3015) étaient interrogées à propos de leur dernière rupture. Il leur était notamment demandé : « Avez-vous continué à vivre sous le même toit après avoir décidé de vous séparer ? 1. Oui ; 2. Non » ; 32 % d'entre elles (n = 894) ont répondu positivement. Leur était ensuite demandé « Combien de temps ? » et « Était-ce pour des raisons... 1. Pratiques ou logistiques, le temps de s'organiser ; 2. Financières (coût d'un logement...) ; 3. Pour les enfants ; 4. Pour d'autres raisons ». On sait par ailleurs si les conjoints étaient mariés, pacsés ou non, s'ils avaient des biens en commun, des enfants, leur âge au moment de la séparation ou encore la durée de l'union rompue.

Dans cette étude, seules les séparations de couples hétérosexuels sont prises en compte, faute d'effectifs suffisants pour les couples de même sexe. Par ailleurs, on se limite aux séparations survenues entre 1984 et 2013 (n = 2 760) : compte tenu du champ d'âges, les séparations antérieures à 1984 concernent peu de monde. Les données utilisées sont pondérées afin de les rendre représentatives de l'ensemble de la population de 2013.

Méthode utilisée pour la figure 2

Afin de distinguer l'effet propre des différents facteurs sur la probabilité d'avoir continué à cohabiter au moins deux mois, nous avons eu recours à un modèle de régression logistique. Les coefficients logit ont ensuite été traduits en probabilités ajustées (ou probabilités moyennes standardisées) en suivant la méthode proposée par Leridon et Toulemon (1997)***. Cela permet de représenter ce que seraient les taux pour une situation de couple donnée (par exemple avoir ou non des biens en commun) « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire si les couples ayant des biens communs avaient les mêmes caractéristiques que ceux sans bien commun.

Le modèle utilisé regroupe femmes et hommes en raison des faibles différences entre sexe. Outre les variables présentées dans la figure 2, il inclut le sexe du répondant, l'année de séparation, le fait d'avoir envisagé la séparation plus ou moins longtemps avant qu'elle n'ait lieu, la qualité de la relation un an avant la séparation, le niveau de diplôme du répondant, la situation d'activité des ex-conjoints et l'expérience conjugale antérieure de chacun (voir [4] pour les modèles distincts hommes-femmes et plus de détails).

* L'enquête Épic a été réalisée avec le soutien de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques (Drees), de l'Agence nationale de la recherche (ANR, projet Cechic : Corpus pour l'étude de cent ans d'histoire du couple en France) et du laboratoire d'excellence Individus, populations, sociétés (Labex iPOPs).

** Rault W., Régnier-Loilier A., 2019, Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Épic. *Population*, 74(1-2), 11-40.

*** Leridon H., Toulemon L., 1997, *Démographie. Approche statistique et dynamique des populations*, Paris, Economica.

Références

- [1] Costemalle Vianney, 2017, Formations et ruptures d'union : quelles sont les spécificités des unions libres ?, *France Portrait social*, édition 2017, Insee références, p. 95-108.
- [2] Vaughan Diane, 1988, *Uncoupling: Turning points in intimate relationship*, Oxford, UK, Oxford University Press.
- [3] Martin Claude, Cherlin Andrew et Cross-Barnet Catherine, 2011, Living Together Apart : Vivre ensemble séparés. Une comparaison France – États-Unis, *Population*, 66(3-4), p. 647-670.
- [4] Rault Wilfried et Régnier-Loilier Arnaud, 2020, Continued cohabitation after the decision to separate: «Living together apart» in France, *Journal of Marriage and Family*, 82(3), 1073-1088, <https://doi.org/10.1111/jomf.12613>
- [5] Caradec Vincent, 1996, *Le couple à l'heure de la retraite*, Presses Universitaires de Rennes.

Résumé

Dans une séparation sur quatre, les ex-conjoints continuent à vivre sous le même toit après la rupture. Si ce type d'arrangement est souvent temporaire, il dure au moins un an pour un couple sur cinq qui en fait l'expérience. Vivre ensemble séparés est plus fréquent quand on a des enfants et quand on possède des biens mobiliers ou immobiliers en commun. Le motif avancé le plus fréquent est d'ordre « pratique ou logistique, le temps de s'organiser » (70 %). « Pour les enfants » arrive ensuite (24 %) devant les raisons d'ordre « financier » (21 %).

Mots-clés

Couple, rupture d'union, cohabitation post-séparation, enquête EPIC, France



Ined : 9, cours des Humanités • 93322 Aubervilliers Cedex
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Rédacteur en chef : Gilles Pison
Éditrice : Marie-Paule Reydet
Graphiste : Isabelle Milan
Impression : Mérico Delta Print, Bozouls, France
D. L. 4^e trim. 2020 • ISSN 0184 77 83

Numéro 582 • octobre 2020 • *Population & Sociétés*
Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques
Retrouvez *Population et Sociétés* dès sa parution sur le site internet de l'Ined et abonnez-vous : www.ined.fr/fr/publications/population-et-societes
Contact : edition@ined.fr



Cet article peut être reproduit sur papier ou en ligne gratuitement en utilisant notre licence Creative Commons